

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2008

Le 23 septembre 2008, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 16 septembre 2008, s'est réuni à la Maison des Associations, exceptionnellement, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CANZIANI M - FRANCOIS P.- MONMART A.- GUILLAUME L.- TAILLANDIER F. - DURU A-F.- BUSATO J.- CANIAC A - AMRANI E – de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – SOLOHUB S..

Absent : VARECHARD R absent représenté par M. VERNET.

Secrétaire : Monsieur GUILLAUME Lionel.

Compte-rendu

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Avenant au protocole d'accord Logement

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour le dossier pour complément d'information.

Institution de la commission DSP

Vu les dispositions de l'article 43 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission.

Sont élus 3 membres titulaires :

Guy de NATALE

Franck TAILLANDIER

Jean BUSATO

Et 3 membres suppléants :

Mireille CANZIANI

Alain MONMART

Lionel GUILLAUME

Cette commission sera présidée par Monsieur Philippe VERNET, Maire, siègera également à cette commission avec voie consultative, le comptable de la collectivité.

Délibération prise à l'unanimité.

Taxe RODP (Redevance pour l'occupation du domaine public réseau gaz)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et par les canalisations particulières. Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
 - Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connue au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré : adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
Délibération prise à l'unanimité.

Location des tables de la Salle Polyvalente

Monsieur Lionel GUILLAUME propose au conseil de louer les tables de la Salle polyvalente. Après avoir écouté les différentes propositions le conseil municipal décide de louer les tables de la salle polyvalente pour un montant forfaitaire de 1 € par table à compter du 01 janvier 2009.

Délibération prise : POUR : 10 CONTRE : 05

Suspension du contrat rural et des équipements sportifs et socio éducatifs

Suite au Courrier reçu du Conseil Régional, il convient de prendre une décision, le Conseil municipal décide de suspendre le contrat rural et les équipements sportifs et socio éducatifs.

Délibération prise : POUR : 14 CONTRE : 1

Informations générales

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un jeune ormois est à l'honneur, Monsieur Alexandre BRUTH, reçu 1^{er} au Challenge de Bray et second à la finale départementale de la Prévention routière. 800 € lui sont offerts correspondant à une participation financière pour l'obtention du permis de conduire. L'ensemble du Conseil municipal le félicite. Un article paraîtra dans le prochain écho municipal.
- Achat d'une carabine à plomb pour la fête du 14 juillet. Interdiction de tirer avec les anciennes carabines suite à la réglementation en vigueur.
- Un courrier de félicitation a été envoyé à trois personnes des Ormes, récompensés de la médaille d'argent du travail.
- RD18 – Réfection de la route d'Everly : Remise en état des bordures courant octobre 2008 et remise en état de la route courant novembre 2008.
- Une personne de Cessoy est intéressée à racheter la discothèque pour un cabaret-spectacle et désire rencontrer le Conseil municipal .
- Prise en charge de 500 € par la commune pour un enfant scolarisé à Bray.
- Subvention du Conseil général pour le contrat triennal.
- Demande d'une sonnette à l'entrée de l'école faite par la directrice dû à un incident.
- Affaire Prédhomme : un nouvel arrêté a été pris le 13 septembre 2008. Visite d'un expert de l'administration sur les lieux le 06 octobre 2008.

Compte-rendu des commissions :

- Vente de peupliers de la commune : affaire en cours.
- Voirie moulin d'Ocle : Monsieur TAILLANDIER informe l'assemblée que les travaux rue basse rue haute commenceront prochainement.

- SKID : Monsieur de NATALE informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle attenante le château d'eau est d'accord pour vendre. Un avis de la commission de remembrement est en attente pour autoriser le bornage du terrain.
- Station d'épuration : Réunion d'information avec les trois conseils municipaux (Everly Chalmaison Les Ormes) le 07 octobre 2008 par l'entreprise choisie pour la nouvelle construction de la station d'épuration.
- Electrification rurale : renforcement de la ligne basse tension du château d'eau jusqu'au giratoire. Travaux qui commenceront en fin d'année.
- SPANC : Monsieur BUSATO informe que 6 maisons ne sont pas raccordées à l'assainissement. Une réunion d'information sera prévue le 02 décembre 2008 à 18 h 30 pour la population des 4 communes (Everly - Mouy-sur-Seine – St Sauveur les Bray – Les Ormes).
- Rencontre et Présentation de la CAF aux membres du CCAS et aux membres du Conseil municipal le 16/09/2008.
- Repas des anciens prévu le dimanche 30 novembre 2008.
- Fête et spectacle pour les enfants de l'école le 13 décembre 2008.
- Distribution des colis : date non déterminée ; cette distribution sera faite par le CCAS et le Conseil.
- Commission urbanisme : 11 déclarations préalables déposées – 1 refusée et 1 en attente.
- La commission des finances se réunira prochainement.
- Madame MOREAU demande combien d'élèves sont à l'école primaire. Réponse 64.
- Madame DURU demande si le syndicat d'électrification subventionne l'éclairage public ; Réponse de Monsieur de NATALE pas de subvention par le syndicat.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H 55.